

COMMUNIQUE DU CMF

Le Conseil du Marché Financier informe les actionnaires de la société El Wifack Leasing SA et le public qu'à la suite de la publication en date du 10 octobre 2014 par la société d'un communiqué de presse, les personnes qui contrôlent la société El Wifack Leasing SA, doivent saisir le CMF et examiner avec lui la mise en œuvre éventuelle d'une offre publique de retrait et ce conformément aux dispositions de l'article 175 du Règlement Général de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.